

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 721 7 avril 2010

SOMMAIRE

Ateliers Kräizbierg34594	J.L. Participations S.à r.l 34564
B2 HUB34598	Kaly S.à r.l34595
B2 HUB PSF34598	Land Breeze II S.à r.l 34586
Bateman Luxembourg S.A34568	Les Jardins d'Alysea S.C.I 34580
Bilfinger Berger Project Development S.à	L.L. International S.A34607
r.l	Marquesa S.A34586
Boston S.A	Marquesa S.A34583
Café du Nord S.à r.l	Merrill Lynch Paris Holdings34598
CanGro Holding S.à r.l 34605	Merrill Lynch Paris Nursing 134593
CB Diagnostics Luxembourg34594	Merrill Lynch Paris Nursing 234585
CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l 34600	Merrill Lynch Paris Nursing 334585
Contrafin S.à r.l34565	Merrill Lynch Paris Nursing 434563
Curver Luxembourg, S.à r.l 34563	ML Poivre Real Estate 234598
Euro Management Services S.A 34606	ML Poivre Real Estate 334583
European Hotel Venture S.C.A34586	Nougat Stany S.à r.l
Fit Fiissercher Manternach34586	NPEI Lux S.A. SICAR
Fondation Internationale Catholique du	Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS34578
Scoutisme34562	Orient Investment S.A 34569
Garage Fumanti S.à r.l34584	Orient Investment S.R.L, società uniper-
Gianti S.A	sonale34569
Global Investech S.A34564	Passeig Holding S.A 34608
Grabow S.à r.l	PCV Lux GP S.à r.l
Greenitiatives S.A. 34567	Premium to Home34605
Hesmesco Holding S.A 34583	Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l 34600
IAP Immobilière S.àr.l34568	Solden SA34591
IDG Ventures Atlantic II Infobright S.àr.l.	Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l.
34607	34606
Immobilière Bartimes-Schilling S.A 34564	Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l 34605
JER Europe Fund III 15 S.à r.l34569	Swan Walk S.à r.l 34578
JER Europe Fund III 16 S.à r.l34569	WP Merger S. à r.l 34606
JER Europe Fund III 21 S.à r.l34568	Yano Properties S.A34567
JER Europe Fund III 22 S.à r.l 34593	-



Fondation Internationale Catholique du Scoutisme.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 10.

1. Compte de fonctionnement (Pertes&Profits) au 31.12.2010

CHARGES:	An2008	An2009
Subvention annuelle CICS M	,	8.900,00 €
Subvention annuelle CICS-EM		4.900,00 €
Frais de banque		498,18 €
Frais administratifs	•	390,55 €
Résultat		-1.088,68 €
Total charges:	. 10.259,46 €	13.600,05
PRODUITS:	An2008	An2009
Coupons encaissés Fonds B	8.636,84	7.708,23
Coupons encaissés Fonds C	. 5.609, 4 9	6.333,54
Produits financiers	3.986,87	- 44 1,72
Total produits:	. 10.259,46	13.600,05
2. Bilan au 31.12.2009		
2. Blidli dd 3 1.12.2337		
ACTIF	An2008	An2009
Placements en titres:	276.191,86 €	270.878,79 €
Comptes épargne à vue	2.230,29 €	9.855,42 €
Comptes courants	2.958,96 €	583,24 €
Intérêts courus	6.353,61 €	5.928,55 €
Total actif:	287.734,72 €	287.246,00 €
PASSIF	An2008	An2009
Fonds A	2.772,60 €	3.268,96 €
Fonds B	171.568,72 €	174.103,90 €
Fonds C	112.897,00 €	111.588,76 €
Résultat opér.de l'année	496,36 €	-1.715,62 €
Total passif:	287.734,68 €	287.246,00 €
3. Budget 2010	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
3. budget 2010		
DEPENSES:	An2009	An2010
Subvention CICS Mondiale	. 8.900,00 €	8.000,00 €
Subvention CICS/EM	4.900,00 €	4.900,00 €
Frais de banque	. 575,00 €	490,00 €
Frais administratifs	. 1.900,00 €	2.000,00 €
Total dépenses:	. 16.275,00 €	15.390,00 €
Résultat	1.175,00 €	-1.903.00 €
RECETTES:	An2009	An2010
Intérêts et agios		80,00 €
Total coupons Fonds B		7.730,00 €
Total coupons Fonds C		5.577,00 €
Prorata d'agios sur titres		100,00 €
Total recettes		13.487,00 €
		,

Révision par le commissaire aux comptes Nico Picard, docteur en mathématiques, le 24 février 2010.

Comptes et bilan 2009 et budget 2010 approuvés par l'assemblée générale du 27 février 2010 à Rome (I).



Luxembourg, le 1 ^{er} mars 2010 Pour extrait conforme Roger Richter *Trésorier*

Référence de publication: 2010032112/53.

(100030052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.971.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 45A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Germain Senlis
- John Katz

Gérant de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 4 Gérald Welvaert Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010032161/23.

(100030338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.472.000,00.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch. R.C.S. Luxembourg B 46.419.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 30 novembre 2009

Sont nommés gérants, avec effet au 1 ^{er} décembre 2009, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Sandra HOFFMANN, née le 11 novembre 1971 à Bar-le-Duc (France), demeurant au Z.I. Hanebosch, 4562 Niedercorn, Luxembourg
- Monsieur Yuval TZOREF, né le 25 juin 1965 à Naharia (Israel), demeurant Z.I. Hanebosch, 4562 Niedercorn, Luxembourg

L'associé prend acte des démissions de leur mandat de gérant avec effet au 1 er décembre 2009, de

- Jardin International Holding B.V., ayant son siège social à 2, Siriusdreef, 2132 WT Hoofddrop, Pays-Bas;
- Mr Joost BREMER, demeurant professionnellement à 2, Siriusdreef, 2132 WT Hoofddrop, Pays-Bas;
- Mr Raoul ALBLAS, demeurant professionnellement à Z.I. Hahneboesch, L-4562 Niederkorn.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033301/22.

(100030960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.



J.L. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.761.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1 ^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033093/10.

(100030695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.432.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1 ^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033094/10.

(100030692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Grabow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.

R.C.S. Luxembourg B 101.995.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1 ^{er} mars 2010. Référence de publication: 2010033095/10. Signature.

(100030690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

Extrait rectificatif n° B 83.414 - L090199451.05 enregistré et déposé le 24 décembre 2009

En lieu et place de:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2009 que:

- 1. La démission de Monsieur Gabriele BROGGINI, en tant qu'administrateur B de la société est acceptée.
- 2. La cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur de catégorie B de la société a été ratifiée.

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 novembre 2009 que:

- 1. La démission de Monsieur Gabriele BROGGINI, de son poste de Vice-président de la société est acceptée.
- Il conserve son poste d'administrateur B.
- 2. La cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur de catégorie B de la société a été ratifiée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033292/21.

(100030817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.



Café du Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 51.119.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1 ^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010033098/10.

Signature.

(100030677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Contrafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.556.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Tanguy Louise LINOTTE, conseiller, né le 17 juillet 1986 à Anvers, demeurant à L-1644 Luxembourg, 43, avenue de la Gare.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société a pour objet le conseil d'entreprise.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "CONTRAFIN S. à r.l.".
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Tanguy Louise LINOTTE, préqualifié et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.



Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Tanguy Louise LINOTTE, conseiller, né le 17 juillet 1986 à Anvers, demeurant à L-1644 Luxembourg, 43, avenue de la Gare.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LINOTTE, Patrick SERRES.



Enregistré à Remich, le 19 février 2010. Relation: REM/2010/206. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 février 2010. P. SERRES.

Référence de publication: 2010032827/99.

(100030918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Yano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.952.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032911/9.

(100030547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Greenitiatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 février 2010:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:
- Monsieur Donald VENKATAPEN, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - Madame Geneviève DEPIESSE, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - Monsieur Jean WAGENER, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:
- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2015.
- 4) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, Monsieur Henri VAN SCHINGEN, demeurant au 176, rue de Beauring à Wellin (Belgique).
- 5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.
- 6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENITIATIVES S.A.

Référence de publication: 2010032110/34.

(100030101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.



Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 décembre 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de José CORREIA de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 15 décembre 2009.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale nomme Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L- 1469 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2013 avec effet au 15 décembre 2009.

Pour extrait Pour la Société Signature

Référence de publication: 2010032188/18.

(100029965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

IAP Immobilière S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 89.476.

L'an deux mille dix, le vingt-six février,

Monsieur Jacques Albrand, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette 115, rue du Canal, agissant en sa qualité d'associé unique de la société IAP Immobilière S.à r.l., avec siège à L-4323 Esch-sur-Alzette 2, rue C.M.Spoo,

déclare ce qui suit:

Monsieur Jacques Albrand, préqualifié, cède par la présente 100 parts sociales pour un montant de six mille euros à Monsieur Enrique Pozas Aguado, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette 24, rue de la Fontaine, qui accepte.

Suite à cette cession de parts, le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur Enrique Pozas Aguado, préqualifié100 partsTotal100 partsJ. Albrand / E. Pozas.

Référence de publication: 2010032187/17.

(100029830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

JER Europe Fund III 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.606.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 février 2010

L'associé de JER Europe Fund III 21 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Craig Bass de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiate.
- de nommer Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiate, et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

JER Europe Fund III 21 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032166/19.

(100030315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.



JER Europe Fund III 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 127.926.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 février 2010

L'associé de JER Europe Fund III 16 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Craig Bass de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiate.
- de nommer Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiate, et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

JER Europe Fund III 16 S.à.r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032167/19.

(100030312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

JER Europe Fund III 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 127.927.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 février 2010

L'associé de JER Europe Fund III 15 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Craig Bass de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiate.
- de nommer Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiate, et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

JER Europe Fund III 15 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032168/19.

(100030309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Orient Investment S.R.L.., società unipersonale, Société Anonyme Unipersonnelle, (anc. Orient Investment S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 61.243.

L'an deux mil neuf, le trente décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

ORIENT INVESTMENT S.A.

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.243,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1997,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 20 janvier 1998,



au capital social de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTO, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe MASSON, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

- II.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui réunit par conséquent 100% du capital social et en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société en "ORIENT INVESTMENT S.R.L. società unipersonale"
- 2.- Approbation des comptes au 31 octobre 2009
- 3.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 4.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
 - 5.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
 - 6.- Changement de la durée de la société
- 7.- Constatation de ce que le capital social est actuellement fixé à six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-) et représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848.-). Décision de réduire ce capital social au montant de douze mille sept cent vingt euros (12.720.- euros) par suppression de sept cent trente cinq (735) parts sociales et affectation du montant de six cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt (623.280.-) euros aux comptes de pertes sociales
 - 8.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
 - 9.- Nomination d'un administrateur unique.
 - 10.- Délégation de pouvoirs
 - 11.- Condition suspensive/résolutoire
 - 12.- Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "ORIENT INVESTMENT S.R.L., società unipersonale"

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de la dite société sur base d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 31 octobre 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction ainsi que du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats du jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société de du L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à l'adresse sise en Italie, à savoir San Miniato



(PI), frazione Ponte a Egola via Romaiano numéro 20 et de faire adopter par la société, la nationalité italienne, selon la loi italienne, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre Compétent en Italie.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés. Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
 - que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67.1. de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société avant le transfert du siège social en Italie seront conservés à l'ancien siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la durée d'existence de la société, en retenant que la société cessera d'exister à la date du 31 décembre 2020, sauf prorogation expresse de la dite date.

Septième résolution

L'assemblée générale constate qu'actuellement le capital social est fixé à six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848.-) chacune, entièrement souscrite et libérée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de procéder à une réduction de ce capital social en le réduisant du montant acutel de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-) au montant de douze mille sept cent vingt euros (12.720.- euros) représenté par quinze (15) parts d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848.-) chacune par suppression de sept cent trente cinq (735) parts d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848.-) chacune et affectation du montant de six cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt (623.280.-) euros aux comptes de pertes sociales

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

"STATUTO

Titolo I° - Denominazione, Oggetto, Durata e Sede

- **Art. 1. Denominazione.** E' costituita una società a responsabilità limitata a socio unico denominata: "Orient Investment SRL società unipersonale"
- Art. 2. Oggetto sociale. La società ha per oggetto l'assunzione di partecipazioni, sotto qualsiasi forma, in società italiane o estere, così come la gestione, il controllo e lo sviluppo di dette partecipazioni. Essa può acquistare beni immobiliari e mobiliari di qualsiasi genere mediante apporto, sottoscrizione, opzione, acquisto o in qualsiasi altro modo e può alienarli mediante vendita, cessione, permuta o altra forma. La società può anche esercitare attività di intermediazione commerciale

La società può quindi compiere qualsiasi operazione mobiliare, immobiliare, finanziaria, di credito, commerciale, locativa, ipotecaria; potrà prestare fideiussioni e altre forme di garanzia, anche per debiti di terzi, assumere partecipazioni ed interessenze in società o consorzi costituiti o costituendi, aventi oggetto analogo od affine al proprio: il tutto per il conseguimento dello scopo sociale, non in via principale e non nei confronti del pubblico. Sono escluse le attività di cui alla legge 197/1991, D.Lgs 385/1993 e D.Lgs 58/1998.

La società potrà altresì acquistare, cedere, prendere o concedere in affitto aziende o rami di esse.



Art. 3. Durata della societa'. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2020 e potrà essere prorogata con deliberazione dell'assemblea dei soci. Alla scadenza si intenderà tacitamente prorogata di anno in anno salva la facoltà di recesso.

Art. 4. Sede sociale e Domicilio dei soci. La società ha sede in San Miniato (PI).

La sede sociale può essere trasferita in qualsiasi indirizzo nell'ambito dello stesso comune con semplice decisione dell'organo amministrativo che è abilitato alle dichiarazioni conseguenti all'Ufficio del Registro delle imprese.

L'organo amministrativo, può altresì istituire e sopprimere, in Italia ed all'estero, filiali, succursali, agenzie o unità locali comunque denominate; compete invece ai soci la decisione di istituire, modificare o sopprimere sedi secondarie.

Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, si intende a tutti gli effetti quello risultante dal libro soci; è onere del socio comunicare il cambiamento del proprio domicilio. In mancanza dell'indicazione del domicilio nel libro dei soci si fa riferimento alla residenza anagrafica.

Titolo II° - Capitale, Quote di partecipazione, Finanziamenti dei soci e Titoli di debito

Art. 5. Capitale sociale e Sue variazioni. Il capitale sociale è di euro 12.720,00 (euro dodicimilasettecentoventi virgola zero zero) ed è diviso in quote ai sensi dell'articolo 2468 del codice civile.

La responsabilità dei soci è limitata alle quote di capitale sottoscritte. L'eventuale socio unico diventa responsabile illimitatamente quando non ha versato l'intero ammontare dei conferimenti o fino a quando non sia attuata la pubblicità prescritta dall'art.2470 codice civile.

Il capitale sociale può essere liberato con conferimenti eseguiti in denaro, con apporti in natura di crediti e beni; in deroga al disposto dell'art.2464 Codice Civile possono inoltre essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica che possono consentire l'acquisizione in società di ogni elemento utile per il proficuo svolgimento dell'impresa sociale.

Il capitale potrà essere aumentato in forza di deliberazione dell'assemblea dei soci da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto.

La decisione di aumentare il capitale sociale non può essere attuata fin quando i conferimenti precedentemente dovuti non sono stati integralmente eseguiti.

In caso di decisione di aumento del capitale sociale mediante nuovi conferimenti spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo in proporzione alle partecipazioni da essi possedute. E' attribuita ai soci la facoltà di prevedere espressamente, nella decisione di aumento, che lo stesso possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, salvo che nel caso di cui all'art.2482-ter c.c.; in tal caso spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso.

Il capitale potrà essere ridotto nei casi e con le modalità di legge mediante deliberazione dell'assemblea dei soci da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto.

In caso di riduzione del capitale per perdite, può essere omesso il preventivo deposito presso la sede sociale, almeno otto giorni prima dell'assemblea, della relazione dell'organo amministrativo sulla situazione patrimoniale della società e delle osservazioni del collegio sindacale o del revisore, se nominati, qualora consti il consenso unanime di tutti i soci.

La rinuncia a detto deposito deve essere confermata in sede assembleare e deve risultare dal relativo verbale.

Art. 6. Finanziamenti dei soci alla societa'. I finanziamenti con diritto a restituzione della somma versata possono essere effettuati dai soci, anche non in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale sociale, con le modalità e i limiti di cui alla normativa tempo per tempo vigente in materia di raccolta del risparmio.

Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della società devono considerarsi infruttiferi.

Per il rimborso dei finanziamenti dei soci si applica l'articolo 2467 del codice civile.

Art. 7. Titoli di debito. La società potrà emettere titoli di debito per un importo non superiore al doppio dei mezzi propri (capitale più riserve) risultanti dall'ultimo bilancio approvato.

La decisione di emettere titoli di debito deve essere presa dall'assemblea dei soci che stabilirà le modalità di emissione; tali modalità potranno essere modificate successivamente solo con il consenso della maggioranza per quote dei possessori dei titoli. I titoli emessi possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali che, in caso di successiva circolazione, rispondono dell'insolvenza della società nei confronti degli acquirenti che non siano investitori professionali ovvero soci della società medesima.

I titoli di debito non potranno essere imputati a capitale.

La decisione di emissione dei titoli di debito deve essere iscritta nel Registro delle imprese.

I possessori dei titoli di debito si riuniscono in assemblea al fine di deliberare in ordine:

- 1) alla nomina ed alla revoca del rappresentante comune;
- 2) alle modificazioni delle condizioni del prestito;
- 3) alla costituzione di un fondo per le spese necessarie alla tutela dei comuni interessi e sul rendiconto relativo;
- 4) agli altri oggetti d'interesse comune dei possessori dei titoli di debito.

Per quanto non previsto e nei limiti della compatibilità si applicano al rappresentante comune ed all'assemblea dei possessori di titoli di debito le disposizioni dettate in tema di Società per Azioni per le obbligazioni.



Art. 8. Quote di partecipazione al capitale sociale. Le quote di partecipazione al capitale sociale devono essere assegnate ai soci in misura proporzionale ai conferimenti di capitale da essi effettuati.

Titolo III° - Trasferimento delle quote - Recesso ed esclusione

Art. 9. Trasferimento delle quote di partecipazione. Le quote non sono trasferibili senza il consenso di tutti gli altri soci.

A norma dell'art.2469 il recesso per l'intrasferibilità sopra pattuita non potrà essere esercitato per i primi due anni dalla costituzione della società

Art. 10. Recesso. Il socio può recedere dalla società, nei casi previsti dal codice civile con l'eccezione di cui al precedente articolo 9.

Il socio che intende recedere deve comunicare la sua intenzione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata spedita entro 30 (trenta) giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della decisione che lo legittima o dalla trascrizione della decisione nel libro delle decisioni dei soci o degli amministratori oppure dalla conoscenza del fatto che legittima il recesso del socio. A tal fine l'organo amministrativo deve tempestivamente comunicare ai soci i fatti che possono dar luogo per i soci stessi a diritto di recesso.

Nella raccomandata di recesso devono essere elencati:

- 1) le generalità del socio recedente;
- 2) il domicilio eletto dal recedente per le comunicazioni inerenti al procedimento;
- 3) il valore nominale delle quote di partecipazione al capitale sociale per le quali il diritto di recesso viene esercitato. Il recesso si intende esercitato nel giorno in cui la lettera raccomandata giunge all'indirizzo della sede legale della società. Le partecipazioni per le quali è effettuato il diritto di recesso sono inalienabili.

La valutazione ed il rimborso delle quote per le quali il recedente ha esercitato il diritto di recesso è effettuata ai sensi dell'articolo 2473 del codice civile.

Titolo IV° - Decisioni e Assemblea dei soci

Art. 11. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina dell'organo amministrativo;
- c) la nomina nei casi previsti dalla legge dei sindaci e del presidente del collegio sindacale e/o del revisore;
- d) le modificazioni del presente statuto;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci

Non possono partecipare alle decisioni i soci morosi ed i soci titolari di partecipazioni per le quali espresse disposizioni di legge dispongono la sospensione del diritto di voto.

Le decisioni dei soci sono sempre adottate mediante deliberazione assembleare ai sensi dell'art.2479 bis del c.c. e di quanto disposto dal presente statuto.

Art. 12. Assemblea. L'assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo anche fuori del comune ove è posta la sede sociale, purché in Italia o nell'ambito del territorio di Nazione appartenente all'Unione Europea.

L'assemblea viene convocata dal Presidente del Consiglio di Amministrazione ovvero da uno degli Amministratori o dall'amministratore unico con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire ai soci al domicilio risultante dal libro dei soci (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi similari, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio e che risultino espressamente dal libro soci). Nell'avviso di convocazione debbono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nella adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risultasse legalmente costituita.

In mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 13. Svolgimento dell'assemblea. L'assemblea è presieduta, a seconda della strutturazione dell'organo amministrativo, dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o dallo amministratore più anziano. In caso



di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea sarà presieduta dalla persona eletta con il voto della maggioranza dei presenti.

L'assemblea nomina un segretario anche non socio ed, occorrendo, uno o più scrutatori anche non soci.

Spetta al Presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

E' possibile tenere le riunioni dell'assemblea, con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione:
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria), i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.
- Art. 14. Diritto di voto e Quorum assembleari. A ciascun socio spetta un numero di voti proporzionale alla sua partecipazione.

Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che alla data dell'assemblea stessa risultino iscritti nel libro soci.

Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta, delega che dovrà essere conservata dalla società.

La delega non può essere rilasciata con il nome del rappresentante in bianco. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sìa espressamente indicato nella delega, salvo che si tratti di procuratore generale.

Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per le successive convocazioni.

La delega deve essere conferita nel rispetto dell'art.2372 c.c.

L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tutti i soci e delibera all'unanimità dei soci

Art. 15. Verbale dell'assemblea. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio.

Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Titolo V° - Amministrazione e Rappresentanza

Art. 16. Amministrazione. La società potrà essere amministrata, alternativamente, a seconda di quanto stabilito dai soci in occasione della nomina:

- a) da un amministratore unico;
- b) da un consiglio di amministrazione composto di un numero di membri variabile da un minimo di due ad un massimo di cinque secondo il numero esatto che verrà determinato dai soci in occasione della nomina.

In caso di pluralità di amministratori, a seconda di quanto previsto all'atto della nomina, gli stessi potranno operare:

- a) con metodo collegiale;
- b) con metodo disgiuntivo;
- c) con metodo congiuntivo

fermo restando che la redazione del progetto di bilancio e dei progetti di fusione e scissione nonché le decisioni di aumento del capitale ai sensi dell'art.2481 c.c. sono in ogni caso di competenza del Consiglio di amministrazione nella sua collegialità.

Gli amministratori potranno essere anche non soci. Non possono essere nominati alla carica di amministratore e, se nominati decadono dall'ufficio, coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'art.2382 c.c.

Art. 17. Nomina e Sostituzione degli amministratori. Gli amministratori resteranno in carica fino a revoca o dimissioni o per quel tempo più limitato che verrà stabilito dai soci all'atto della loro nomina.



In caso di nomina fino a revoca o dimissioni, è consentita la revoca degli amministratori in ogni tempo e senza giusta causa. E' ammessa la rieleggibilità.

Nel caso sia stato nominato il Consiglio di Amministrazione, se per qualsiasi causa viene a mancare un consigliere decade l'intero consiglio di amministrazione. Nel caso siano stati invece nominati più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti ai sensi del precedente art.18), se per qualsiasi causa viene a cessare anche un solo amministratore, decadono anche tutti gli altri amministratori. Spetterà ai soci con propria decisione procedere alla nomina del nuovo organo amministrativo. Nel frattempo il consiglio decaduto o gli altri amministratori decaduti potranno compiere i soli atti di ordinaria amministrazione.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

- Art. 18. Presidente. Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, questo elegge fra i suoi membri un Presidente, se questi non è nominato dai soci in occasione della nomina, ed eventualmente anche uno o più vicepresidenti che sostituiscano il presidente nei casi di assenza o di impedimento, nonché un segretario, anche estraneo.
- **Art. 19. Decisioni degli amministratori.** Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione con metodo collegiale oppure nei casi in cui la collegialità è obbligatoria si applicano le seguenti disposizioni.

Il consiglio di amministrazione:

- a) viene convocato dal Presidente mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (ad esempio fax, posta elettronica), almeno tre giorni prima dell'adunanza e in caso di urgenza con telegramma o fax da spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissate la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno;
- b) si raduna presso la sede sociale o altrove, purché in Italia o, nell'ambito del territorio di Nazione appartenente all'Unione Europea.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci se nominati, sono presenti o informati della riunione.

- E' possibile tenere le riunioni del Consiglio di Amministrazione con intervenuti dislocati in più luoghi audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:
- a) che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- b) che sia consentito al Presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) che sìa consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente, in forma collegiale, con la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica ed a maggioranza assoluta dei voti dei membri in carica. In caso di parità la proposta si intende respinta. Il voto non può essere dato per rappresentanza.

Le deliberazioni del consiglio di amministrazione adottate ai sensi del presente articolo sono constatate da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

Ove invece in sede di nomina sia previsto che gli amministratori agiscano in modo congiunto e/o disgiunto si osservano le seguenti disposizioni.

Per le operazioni da compiersi congiuntamente occorre il consenso unanime di tutti gli amministratori.

In caso di decisione adottabile disgiuntamente ciascun amministratore può opporsi all'operazione che un altro amministratore voglia compiere; i soci con il voto favorevole della maggioranza assoluta del capitale sociale decidono sull'opposizione.

Art. 20. Competenze degli amministratori. L'organo amministrativo, qualunque sia la sua strutturazione, ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge riserva espressamente ai soci.

Nel caso di nomina del consiglio di Amministrazione questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri a norma e con i limiti di cui all'art.2381 c.c ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti ovvero ad uno o più dei propri componenti. Il comitato esecutivo ovvero l'amministratore o gli amministratori delegati, potranno compiere tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione, che risulteranno dalla delega conferita dal consiglio di amministrazione.

L'organo amministrativo può nominare direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 21. Rappresentanza della società. L'amministratore unico ha la rappresentanza generale della società.

In caso di nomina del consiglio di amministrazione e di poteri collegiali, la rappresentanza della società spetterà a tutti o ad alcuni componenti del consiglio di amministrazione disgiuntamente o congiuntamente tra loro a seconda di quanto stabilito all'atto della nomina, da esercitarsi previa delibera del Consiglio di Amministrazione.



Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, la rappresentanza spetta agli stessi in via congiunta o disgiunta a seconda che i poteri di amministrazione, in occasione della nomina, siano stati loro attribuiti in via congiunta ovvero in via disgiunta.

La rappresentanza sociale spetta anche agli amministratori delegati, ai direttori generali, agli institori ed ai procuratori nei limiti dei poteri determinati dall'organo amministrativo nell'atto di nomina.

Art. 22. Compensi degli amministratori. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni.

Agli amministratori per l'attività svolta potrà essere attribuito un compenso da determinarsi annualmente dall'assemblea dei soci; agli stessi potrà altresì essere attribuita un'indennità di fine rapporto per la quale si potrà provvedere o mediante accantonamenti annuali o mediante la stipula di apposita polizza assicurativa.

Titolo VI - Controllo sociale

Art. 23. Controllo dei soci. I soci che non partecipano all'amministrazione hanno diritto ad avere dagli amministratori notizie sullo svolgimento degli affari sociali e di consultare, anche tramite professionisti di loro fiducia, i libri sociali e i documenti relativi all'amministrazione.

Art. 24. Organo di controllo. L'assemblea dei soci, se lo riterrà opportuno, potrà nominare un revisore o il collegio sindacale determinandone competenze e poteri. Quando obbligatorio per legge, l'assemblea nomina il collegio sindacale ai sensi dell'art.2477 cc. che ha anche funzioni di controllo contabile.

In quest'ultima ipotesi al collegio sindacale si applicano le disposizioni in tema di società per azioni.

Se la società è tenuta alla redazione del bilancio consolidato il controllo contabile non potrà essere esercitato dal collegio sindacale e dovrà essere nominato, al suo fianco, un revisore contabile.

Art. 25. Composizione e Competenze del collegio sindacale. Il collegio sindacale si compone di tre membri effettivi e di due supplenti. Il presidente del collegio sindacale è nominato dai soci, con la decisione di nomina del collegio stesso.

I sindaci sono nominati, ove così i soci decidano ovvero la nomina sia obbligatoria per legge, per la prima volta nell'atto costitutivo e successivamente dai soci. Essi restano in carica per tre esercizi e scadono alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica. La cessazione dei sindaci per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il collegio è stato ricostituito. I sindaci sono rieleggibili.

Non possono essere nominati alla carica di sindaco e se nominati decadono dall'ufficio coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'art.2399 c.c.

I sindaci possono essere revocati solo per giusta causa e con decisione dei soci. La decisione di revoca deve essere approvata con decreto del Tribunale, sentito l'interessato.

In caso di morte, di rinunzia o di decadenza di un sindaco, subentrano i supplenti in ordine di età. I nuovi sindaci restano in carica fino alla decisione dei soci per l'integrazione del collegio, da adottarsi nei successivi trenta giorni. I nuovi nominati scadono insieme con quelli in carica. In caso di sostituzione del presidente, la presidenza è assunta fino alla decisione di integrazione dal sindaco più anziano.

Il collegio sindacale ha i doveri ed i poteri di cui agli artt.2403 e 2403 bis c.c. ed inoltre esercita il controllo contabile; in relazione a ciò il collegio sindacale dovrà essere integralmente costituito da Revisori Contabili iscritti nel Registro istituito presso il Ministero della Giustizia.

Si applicano, inoltre, le disposizioni di cui agli artt.2406 e 2407 c.c.

La retribuzione annuale dei sindaci è determinata dai soci all'atto della nomina per l'intero periodo di durata del loro ufficio.

Delle riunioni del collegio sindacale deve redigersi verbale, che deve essere trascritto nel libro delle decisioni del collegio sindacale e sottoscritto dagli intervenuti; le deliberazioni del collegio sindacale devono essere prese a maggioranza assoluta dei presenti. Il sindaco dissenziente ha diritto di fare iscrivere a verbale i motivi del proprio dissenso.

I sindaci devono assistere alle adunanze delle assemblee, alle adunanze del consiglio di amministrazione e del comitato esecutivo.

Ogni socio può denunziare i fatti che ritiene censurabili al collegio sindacale, il quale deve tener conto della denunzia nella relazione annuale sul bilancio; se la denunzia è fatta da tanti soci che rappresentino un ventesimo del capitale sociale il Collegio Sindacale deve indagare senza ritardo sui fatti denunziati e presentare le sue conclusioni ed eventuali proposte all'assemblea.

Titolo VII - Esercizio sociale - Bilancio

Art. 26. Esercizi sociali, Bilancio e Distribuzione degli utili. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno. Alla chiusura di ciascun esercizio sociale l'organo amministrativo provvede alla compilazione del bilancio di esercizio ed alle conseguenti formalità rispettando le vigenti norme di legge.

L'assemblea dei soci per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale se ricorrono i presupposti di legge.



Dagli utili netti risultanti dal bilancio deve essere dedotta una somma corrispondente al 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale finché questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale.

La decisione dei soci che approva il bilancio decide sulla distribuzione degli utili.

Titolo VIII - Scioglimento e Liquidazione

Art. 27. Scioglimento e Liquidazione. Addivenendosi, in qualsiasi tempo e per qualunque causa, allo scioglimento della società l'assemblea dei soci determinerà le modalità della liquidazione, nominando uno o più liquidatori, con le funzioni ed i poteri previsti dalla legge determinando, in caso di più liquidatori, se gli stessi dovranno operare congiuntamente o disgiuntamente.

La nomina del o dei liquidatori mette fine alle funzioni degli amministratori.

L'assemblea dei soci può revocare o sostituire i liquidatori ed estendere o restringere i loro poteri.

Il mandato dei liquidatori, salvo diversa stipulazione, è per tutta la durata della liquidazione.

I liquidatori hanno tutti i poteri di realizzare alle condizioni che riterranno opportune tutto l'attivo della società e di estinguere il passivo.

Nel corso della liquidazione le assemblee dei soci sono riunite a cura dei liquidatori o su richiesta di tanti soci che rappresentino almeno il 20% del capitale sociale.

I liquidatori hanno il potere di rappresentare la società di fronte a terzi, le amministrazioni pubbliche e private, come di agire in giudizio davanti a tutte le giurisdizioni sia come attori che come convenuti.

Art. 28. Disposizioni generali. Le disposizioni del presente statuto sì applicano anche nel caso in cui la società abbia un unico socio, se ed in quanto non presuppongano necessariamente una pluralità di soci e se ed in quanto compatibili con le vigenti norme di legge in tema di società unipersonale.

Per quanto non previsto nel presente statuto si fa riferimento alle norme di legge in materia di società a responsabilità limitata ed in subordine e nei limiti della compatibilità alle norme di legge in materia di Società per Azioni.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Stefano GUERRINI, né le 19 juin 1959 à Empoli (Italie), GRRSFN59H19D4031, demeurant à I-56024 San Miniato (PI), Piazza Cattaneo 6.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Stefano GUERRINI, né le 19 juin 1959 à Empoli (Italie), GRRSFN59H19D4031, demeurant à I-56024 San Miniato (PI), Piazza Cattaneo 6, préqualifiée, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Onzième résolution

Condition suspensive respectivement résolutoire

Le présent transfert de siège social de même que toutes les décisions prises dans le cadre de la présente assemblée générale ont été décidés sous la condition suspensive:

- de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien
 - de l'enregistrement de la société au Registre Compétent à cet effet en Italie.

La réalisation de la clause suspensive sera constatée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir sur base de l'attestation de l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie, et la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg aura lieu à ce moment.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sabbatucci, Bortolotto, Masson, Reuter.



Enregistré à Redange/Attert, Le 5 janvier 2010. Relation: RED/2010/8. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 13 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010032075/457.

(100030216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.568.

Le Rapport Annuel au 30 juin 2009 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

p.p. Sophie MARTINOT / Madeline BOUCHER

Mandataire Principal / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010032521/14.

(100029968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.466,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 127.207.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing at Echternach.

There appears:

- 1- Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31 st , 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14. Ireland:
- 2- Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30 th , 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and
- 3- Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7 th , 1962, residing at 7, Hillside Drive, Ratthfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of three proxies given on September 12 $^{\rm th}$, 2007.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Swan Walk S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 127.207, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger dated March 29 th, 2007, published in the Memorial, Recueil Special C n° 1224 of June 21 st, 2007.
- II. The shareholders resolve to expand the corporate object of the Company and amend therefore article 2 of the articles of association, to give it henceforth the following wording:

"The purpose of the Company is to acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may further acquire and hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, the acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad,



as well as the performance of all operations relating to real estate properties, including the investment, acquisition and taking directly or indirectly of any participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and the acquisition through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally the holding, management, development, encumbering, sale or disposition of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, through their proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons, through their proxyholder, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1-M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, residant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2-M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, residant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
- 3-M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, residant au 7, Hillside Drive, Ratthfamham, Dublin 14, Irlande, ici représentée par Madame Peggy SIMON, employé privé, demeurant à Berdorf, en vertu de trois procurations données le 12 septembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Swan Walk S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 127.207, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger reçu en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C n° 1224 daté du 21 juin 2007.

II. Les associés décident d'étendre l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra par ailleurs acquérir et détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir et de prendre directement ou indirectement des participations



ou intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes, par leur mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2007. Relation: ECH/2007/1094. Reçu douze Euros. 12.-€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial

Echternach, le 25 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010032079/125.

(100030046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Bilfinger Berger Project Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 132.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032510/11.

(100029870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Les Jardins d'Alysea S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg E 4.018.

L'an deux mille dix, le trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
- 2) Monsieur Georges DEITZ, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.



- 3) Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, né à Dijon (France), le 28 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 4) Madame Claude HEMMER, docteur d'Etat des sciences économiques, née à Luxembourg, le 1 ^{er} mai 1949, demeurant à F-57330 Roussy, 7, place du Château (France).
- 5) Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, né à Versailles (France), le 3 novembre 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 6) Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, né à Rose-Hill (lle Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
- 7) Monsieur Maurice LAM, réviseur d'entreprise, né à Rose-Hill, (lle Maurice), le 21 avril 1957, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 8) Monsieur David DE MARCO, administrateur de sociétés, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant L-9186 Stegen, 12, rue de Medernach.
- 9) Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, né à Limerlé (Belgique), le 26 aout 1958, demeurant profession-nellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 10) Monsieur Dirk DEWITTE, expert-comptable / fiscaliste, né à Aalst (Belgique), le 10 avril 1956, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 11) Monsieur Georges KIOES, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 14 mars 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Les comparants sub 1), 2) et 4) à 11) sont ici représentés par Monsieur François DORLAND, préqualifié, en vertu de 10 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qui la société civile "Les Jardins d'Alysea S.C.I", établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4018, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 5 février 2009,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 9 juin 2009.

- Que les comparants sub 1) à 9) sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cent (100) parts d'intérêts existantes d'une valeur nominale de quatre mille cent quarante euros (4.140,- EUR) chacune par quarante et un mille quatre cents (41.400) parts d'intérêts existantes d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Et aussitôt, l'Assemblée constate que les 41.400 parts d'intérêts sont dorénavant détenues comme suit:

1) Monsieur Bruno BEERNAERTS: 3.726
2) Monsieur Georges DEITZ: 1.656
3) Monsieur François DORLAND: 828
4) Madame Claude HEMMER: 4.140
5) Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE: 9.522
6) Monsieur Alain LAM: 3.726
7) Monsieur Maurice LAM: 4.140
8) Monsieur David DE MARCO: 4.140

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-huit mille sept cent soixante euros (68.760,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatorze mille euros (414.000,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante euros (482.760,- EUR).

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'émettre six mille huit cent soixante-seize (6.876) parts d'intérêts nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts d'intérêts existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.



Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les associés actuels.

Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- Monsieur Dirk DEWITTE, préqualifié, ici représenté par Monsieur François DORLAND, préqualifié, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à trois mille six cents (3.600) parts d'intérêts et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire; et
- Monsieur Georges KIOES, ici représenté par Monsieur François DORLAND, préqualifié, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à trois mille deux cent soixante-seize (3.276) parts d'intérêts et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre:

- trois mille six cents (3.600) parts d'intérêts à Monsieur Dirk DEWITTE, et
- trois mille deux cent soixante-seize (3.276) parts d'intérêts à Monsieur Georges KIOES.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante euros (482.760,-EUR) divisé en quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) parts d'intérêts de dix euros (10,-EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

=:: - a.o. : - a.o. : appo: as, :: - o.o. att.: .oo.	
à 1) Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2522	
Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, trois mille sept cent vingt-six parts d'intérêts,	3.726
à 2) Monsieur Georges DEITZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220	
Luxembourg, 560, rue de Neudorf, mille six cent cinquante-six parts d'intérêts,	1.656
à 3) Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220	
Luxembourg, 560, rue de Neudorf, huit cent vingt-huit parts d'intérêts,	828
à 4) Madame Claude HEMMER, docteur d'Etat des sciences économiques, demeurant à F-57330 Roussy,	
7, place du Château (France), quatre mille cent quarante parts d'intérêts,	4.140
à 5) Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à	
L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, neuf mille cinq cent vingt-deux parts d'intérêts,	9.522
à 6) Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg,	
12, rue Guillaume Schneider, trois mille sept cent vingt-six parts d'intérêts,	3.726
à 7) Monsieur Maurice LAM, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg,	
560, rue de Neudorf, quatre mille cent quarante parts d'intérêts,	4.140
à 8) Monsieur David DE MARCO, administrateur de sociétés, demeurant L-9186 Stegen,	
12, rue de Medernach, quatre mille cent quarante parts d'intérêts,	4.140
à 9) Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg,	
560, rue de Neudorf, neuf mille cinq cent vingt-deux parts d'intérêts,	9.522
à 10) Monsieur Dirk DEWITTE, expert-comptable / fiscaliste, demeurant professionnellement à L-2220	
Luxembourg, 560, rue de Neudorf, trois mille six cents parts d'intérêts,	3.600
à 11) Monsieur Georges KIOES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220	
Luxembourg, 560, rue de Neudorf, trois mille deux cent soixante-seize parts d'intérêts,	3.276
Total: quarante-huit mille deux cent soixante-seize parts d'intérêts,	48.276

La mise des associés ne pourra être augmentée que de l'accord des trois quarts (3/4) des parts d'intérêts.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des administrateurs. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DORLAND - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/494. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Délivrée

Junglinster, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010032092/127.

(100030039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Marquesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.198.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 novembre 2006 les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Monsieur Gerhard NELLINGER, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl.

Monsieur Raymond GATTO, né le 1 ^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Claudine VAN HAL, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 30.06.2011.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010032106/21.

(100029949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

ML Poivre Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

ML Poivre Real Estate 3

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010032590/14.

(100029720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Hesmesco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 30.977.

Résolution prise de manière circulaire par le conseil d'administration en date du 28 décembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Christophe BLONDEAU à la fonction de Président du Conseil d'Administration.



Il exercera cette fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour HERMESCO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010032108/16.

(100029986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Garage Fumanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 12, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 10.295.

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Madame Francesca COLOMBA IN FUMANTI, née le 6 août 1950 à Gemona Del Friuli (I), demeurant à L-5813 Fentange, 21, rue Pierre Anen et son époux
- 2. Monsieur Rodolphe FUMANTI, né à Gubio (Italie) le 19 juin 1946, demeurant à L-5813 Fentange, 21, rue Pierre Anen,
- 3. Monsieur Ubaldo FUMANTI, né à Luxembourg le 31 décembre 1974, demeurant à L-5813 Fentange, 21, rue Pierre Anen.

Les comparants Francesca COLOMBA IN FUMANTI et Rodolphe FUMANTI déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "GARAGE FUMANTI S. à r.l." ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé sous la dénomination de "GARAGE SCHORTGEN ET FUMANTI s. à r. l." en date du 8 août 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 166 du 12 octobre 1972 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale des associés du 31 décembre 2001, publiée au Mémocial C numéro 1258 du 29 août 2002. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) Madame Francesca COLOMBA IN FUMANTI, deux cent cinquante-cinq parts,	255
2) Monsieur Rodolphe FUMANTI, deux cent quarante-cinq parts,	245
Total: Cing cents parts sociales	500

Monsieur Rodolphe FUMANTI déclare céder et transporter avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Ubaldo FUMANTI ici présent et ce acceptant ses deux cent quarante-cinq (245) parts sociales au prix de six mille cent vingt-cinq euros (6.125.- EUR), ce dont bonne et valable quittance par Rodolphe FUMANTI.

Les associés Madame Francesca COLOMBA IN FUMANTI et Monsieur Ubaldo FUMANTI se réunissent ensuite en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués, et prennent à l'unanimité les décisions suivantes sur ordre du jour conforme:

Première résolution

La cession de parts sociales intervenue est acceptée au nom de la société par ses gérants.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

- " **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-euros) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- euros) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:
 - 1) Madame Francesca COLOMBA IN FUMANTI, deux cent cinquante-cinq parts
 255 parts

 2) Monsieur Ubaldo FUMANTI, deux cent quarante-cinq parts,
 245 parts

 Total: Cinq cents parts sociales,
 500 parts

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. COLOMBA IN FUMANTI, R. FUMANTI, U. FUMANTI, Patrick SERRES.



Enregistré à Remich, le 15 janvier 2010. Relation: REM/2010/65. Reçu douze euros 12.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2010. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010032078/51.

(100030099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 129.989.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Germain Senlis
- John Katz

Gérant de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gerald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 3

Gérald Welvaert

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010032162/23.

(100030331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.193.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Germain Senlis
- John Katz

Gérant de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gerald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 2

Gérald Welvaert

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010032163/23.

(100030327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.



Fit Fiissercher Manternach, Association sans but lucratif.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 264.

Rapport de l'assemblée générale saison 2008-2009 club "Fit Fiissercher" asbl

L'Assemblée Générale s'est tenue le 15 septembre 2009 à 19h30

- Modification des statuts articles 3 et 5 ci-dessous:

Art. 3. Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la gymnastique et du yoga. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Art. 5. Sont admissibles comme membres de l'association toutes les personnes, âgées au moins de 15 ans, qui en manifestent la volonté et qui acceptent d'observer les présents statuts, pour autant qu'elles aient été agréées par le conseil d'administration visé au chapitre 3. L'admission est constatée par le payement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale, mais qui ne peut être supérieure à 350.- euros.

Référence de publication: 2010032109/17.

(100030332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010032111/12.

(100029908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Marquesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.198.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2006, est nommé

ADMINISTRATEUR DELEGUE

Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 30.06.2011.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010032107/15.

(100029949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,



There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2),

represented by Vanessa MOROLLI, lawyer, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 31 st December 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Fullbloom Investment Corporation (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the Sole Unitholder of Land Breeze II S.àr.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.836, incorporated by a deed enacted on October 9, 2009, by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 13 th November 2009 under number 2226 and whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on November 16 th, 2009 by Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 28 th December 2009 under number 2519 and amended for the last time by a deed of Maitre Roger Arrensdorff enacted on December 30 th 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

- 1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 7,316,351 (seven million three hundred sixteen thousand three hundred fifty-one US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,363,648,193 (one billion three hundred sixty-three million six hundred forty-eight thousand one hundred ninety-three US Dollars), to the amount of USD 1,370,964,544 (one billion three hundred seventy million nine hundred sixty-four thousand five hundred forty-four US Dollars) represented by the existing 1,001,475,123 (one billion one million four hundred seventy-five thousand one hundred twenty-three) ordinary units, 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units and by the issue of 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to payment in kind of an amount of USD 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one US Dollars);
 - 2.- Subscription and payment of all the additional units by the Sole Unitholder, by contribution in kind of a claim;
- 3.- Amendment of paragraph 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and
 - 4.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 7,316,351 (seven million three hundred sixteen thousand three hundred fifty-one US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,363,648,193 (one billion three hundred sixty-three million six hundred forty-eight thousand one hundred ninety-three US Dollars), to the amount of USD 1,370,964,544 (one billion three hundred seventy million nine hundred sixty-four thousand five hundred forty-four US Dollars), by the issue of 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one US Dollars), the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the claim described below.

Second resolution: Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Vanessa MOROLLI, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one), ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 7,316,351 (seven million three hundred sixteen thousand three hundred fifty-one US Dollars) by the contribution in kind described below:



Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the claim held by the Sole Unitholder against Land Breeze S.a r.l., a company incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B148.506, for a total amount of USD 7,316,351.37 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one US Dollars and thirty-seven cents) (hereafter referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 7,316,351.37 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-oneUS Dollars and thirty-seven cents) on the basis of a valuation report issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Report").

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party; and
- the Claim currently consists of USD 7,316,351.37 (seven million three hundred sixteen thousand three hundred fifty-oneUS Dollars and thirty-seven cents).

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Vanessa MOROLLI, duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers and a certificate of the same having approved the valuation described above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one), ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 7,316,351 (seven million three hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-one) fully paid-up ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend paragraph 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 1,370,964,544 (one billion three hundred seventy million nine hundred sixty-four thousand five hundred forty-four US Dollars), represented by three (3) classes of units as follows: 1,008,791,474 (one billion eight million seven hundred ninety-one thousand four hundred seventy-four) ordinary units (hereinafter the "Ordinary Units"), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units, (hereinafter the latter two classes shall be referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units" and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3.255,- (three thousand two hundred fifty-five euro).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the increase of the capital of USD 7,316,351 (seven million three hundred sixteen thousand three hundred fifty-one US Dollars) is evaluated at EUR 5,080,799.30 (five million eighty thousand seven hundred ninety-nine euro thirty cents).



With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous les lois de la République populaire de Chine ayant son siège social à 1710-FJ New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, République de Chine, enregistrée sous le numéro 100000000041765(4-2),

ici représentée par Vanessa MOROLLI, avocate, demeurant professionnellement au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 décembre 2009.

La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement. Lequel comparant, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Fullbloom Investment Corporation (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est l'unique associée de Land Breeze II S.àr.I., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, (ci-après dénommée "la Société"), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.836, constituée suivant un acte du 9 octobre 2009, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2009 sous le numéro 2226, et ces statuts ont été modifiés suivant un acte du 16 novembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2009 sous le numéro 2519 et modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg suivant acte du 30 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.363.648.193 (un milliard trois cent soixante-trois millions six cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-treize dollars américains) à un montant de USD 1.370.964.544 (un milliard trois cent soixante-dix millions neuf cent soixante-quatre mille cinq-cent quarante-quatre dollars américains) représenté par les 1.001.475.123 (un milliard un million quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-trois) parts ordinaires existantes, 41.000.000 (quarante et un million) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et 321.173.070 (trois cent vingt et un million cent soixante-treize mille soixante-dix) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B et par l'émission de 7.316.351 (sept million trois cent seize mille trois cent cinquante et un) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains);
 - 2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une créance;
- 3. Modification du paragraphe 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et
 - 4. Divers.

L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.363.648.193 (un milliard trois cent soixante-trois millions six cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-treize dollars américains) à un montant de USD 1.370.964.544 (un milliard trois cent soixante-dix millions neuf cent soixante-quatre mille cinq-cent quarante-quatre dollars américains) par l'émission de 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un) parts ordinaires d'une valeur nominale de 1.- USD (un dollar américain) chacune, à souscrire en



contrepartie du paiement d'un montant de USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) le tout entièrement payé par un apporten nature consistant en une créance décrite ci-dessous.

Seconde résolution: Intervention de rapporteur -Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Vanessa MOROLLI, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associée Unique, qui a déclaré souscrire les 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libérer à hauteur d'un montant de USD 7.316.351 (sept million trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) par l'apport en nature décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la créance détenue par l'Associéw Unique à l'égard de Land Breeze S.àr.l., une société constituée et organisée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour un montant total USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) (ci-après dénommée "la Créance"), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) sur la base du rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée "le Rapport d'Evaluation");

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance ont été données au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et l'existence de la Créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander le transfert de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers; et
- la Créance se compose actuellement de USD 7.316.351,37 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars et trente-sept cents américains).

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Vanessa MOROLLI, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, présentant l'extrait du procèsverbal du conseil de gérance de celle-ci approuvant l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et une) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors ladite souscription et libération et émet et alloue 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et une) parts ordinaires entièrement payées d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement accompli, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. "Le capital social est fixé à USD 1.370.964.544 (un milliard trois cent soixante-dix millions neuf cent soixante-quatre mille cinq-cent quarante-quatre dollars américains) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: 1.008.791.474 (un milliard huit millions sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-quatorze) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après toutes les deux collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables") (ci-après toutes collectivement désignées les "parts" à moins qu'il est indiqué expressément autrement), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.-(un dollar américain). Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital ont été estimés à environ EUR 3.255,- (trois mille deux cent cinquante-cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de l'augmentation du capital de USD 7.316.351 (sept millions trois cent seize mille trois cent cinquante et un dollars américains) est évalué à la somme de EUR 5.080.799,30 (cinq millions quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix neuf euros trente cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la réunion s'achève.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 12 janvier 2010. REM 2010/45. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 1 er mars 2010.

Référence de publication: 2010032091/245.

(100030095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 142.207.

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement au 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "SOLDEN S.A." avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en ses réunions des 21 décembre 2009 et 2 février 2010.

Une copie des extraits des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant, ès qualités qu'il agit, et par le notaire instrumentaire, resteront annexés aux présentes avec lesquelles ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "SOLDEN SA" a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 septembre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2613 du 25 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 16 janvier 2009.
- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.
 - Les statuts de la Société prévoient en leur article cinq, deuxième alinéa et suivants:

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000.-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;



En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

(i) En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 21 décembre 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cent vingt-sept mille euros (127.000.- EUR), pour porter le capital de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent cinquante-huit mille euros (158.000.- EUR), par apport en numéraire et par l'émission de mille deux cent soixante-dix (1.270) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les mille deux cent soixante-dix (1.270) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées par apport en espèces par APPLEFERN LIMITED, ayant son siège social à Chypre, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

(ii) En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 2 février 2010, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de trente et un mille euros (31.000.-EUR), pour porter le capital de son montant actuel de cent cinquante-huit mille euros (158.000.-EUR) à cent quatre-vingt-neuf mille euros (189.000.-EUR), par apport en numéraire et par l'émission de trois cent dix (310) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Les trois cent dix (310) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées par apport en espèces par APPLEFERN LIMITED, ayant son siège social à Chypre, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat à Monsieur Vikash BHOOBUN, prénommé, de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 5. Alinéa 1** er et 2 ème. Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 189.000,-) représenté par mille huit cent quatrte-vingt-dix (1.890) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 189.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-trois mille cent dix (23.110) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faire et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Bhoobun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8639. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033466/85.

(100031388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



JER Europe Fund III 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 134.611.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 février 2010

L'associé de JER Europe Fund III 22 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Craig Bass de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiate.
- de nommer Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiate, et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

JER Europe Fund III 22 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032164/19.

(100030320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Germain Senlis
- John Katz

Gérant de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gerald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 1

Gérald Welvaert

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010032169/23.

(100030305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Gianti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 86.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032599/12.

(100029824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.



CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 12 février 2010, que

- Michael Land a transféré

45,400 parts sociales de classe A

45,400 parts sociales de classe B

45,400 parts sociales de classe C

45,400 parts sociales de classe D

45,400 parts sociales de classe E

45,400 parts sociales de classe F

.., ... pa. 10 10 1......

45,400 parts sociales de classe G

45,400 parts sociales de classe H 45,400 parts sociales de classe I

._ ._ .

45,400 parts sociales de classe J

à

Michael L Land Trust, une société américaine ayant son siège social à 111 E Kilbourn Avenue, Suite 200, Milwaukee, WI53202 Etats Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 276133758.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bénédicte Herlinvaux.

Référence de publication: 2010032170/24.

(100030282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Ateliers Kräizbierg, Société Coopérative.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.238.

Liste des membres du Conseil d'Administration au 25 janvier 2010

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Domicile
Berg	Jeannot	Administrateur	Assistant personnel du Ministre Conseiller de Gouvernement adjoint	L-3410 Dudelange, 7, rue des Aubépines
Bodry	Alex	Administrateur	Avocat	L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès
Ernster	Francine	Administrateur	Employée privée	L-5698 Welfrange, 1, rue de Remich
Glodt	Marc	Administrateur	Avocat à la cour	L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré
Haupert	Norbert	Président	Député	L-3943 Mondercange, 6, rue de Reckange
Hemmen	Cécile	Administrateur	Employée privée	L-5762 Hassel, 6, rue des Champs
Matheis	Gérard	Administrateur	Employé Privé	L-8323 Olm, 50, avenue GD. Jean
Paulus	Aloyse	Administrateur	Professeur	L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln
Pauly	Fernand	Administrateur	Médecin	L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman
Schaack	Jos	Administrateur	Retraité	L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc
Schmit	Romain	Administrateur	Employé privé	L-5451 Stadtbredimus, 46A, rue Dicks
Schroell	Marco	Administrateur	Médecin, député	L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong
Thiel	Lucien	Vice-président	Employé privé	L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue

Dudelange, le 25 janvier 2010.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Norbert Haupert

Président

Référence de publication: 2010032171/29.

(100030202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.



NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de NPEI Lux S.A. SICAR tenue à Luxembourg le 10 février 2010.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 février 2010, il a été décidé de:

- 1. réélire Deloittte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 2. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, les administrateurs de la Société, à savoir:
 - Monsieur Pierre Hervé, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris Cedex 07;
 - Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - Monsieur Xavier Guyard, demeurant au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010032185/23.

(100029847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Kaly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 151.550.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1- Madame Katell Annie Huberte dite Katell GUILLOU, restauratrice, née à Bastogne (B) le 15 décembre 1972, célibataire, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance.
- 2- Madame Lysiane Abeline dite Lysiane ROBERT, restauratrice, née à Nantes (F) le 29 avril 1951, épouse de Monsieur Jean Pierre Henri GUILLOU, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1** er . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de: "KALY S.à r.l.".
 - Art. 3. Le siège social est établi à Schouweiler.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.



Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

- a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévisés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.
- b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.
- c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.
- d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.
- **Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.



Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celuici atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées présentes ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

 1.- Madame Katell Annie Huberte, dite Katell GUILLOU, la comparante sub 1)
 80 parts

 2.- Madame Lysiane Abeline, dite Lysiane ROBERT, la comparante sub 2)
 20 parts

 TOTAL: CENT PARTS SOCIALES
 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance.

Sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée:

- a) Madame Katell Annie Huberte, dite Katell GUILLOU, restauratrice, née à Bastogne (B) le 15 décembre 1972, célibataire, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance, préqualifiée.
- b) Madame Lysiane Abeline, dite Lysiane ROBERT, restauratrice, née à Nantes (F) le 29 avril 1951, épouse de Monsieur Jean Pierre Henri GUILLOU, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature unique d'une des deux gérantes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Guillou, L. Robert, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: EAC/2010/1874. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1 er mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010032824/133.

(100030747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.



Merrill Lynch Paris Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.244.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Germain Senlis
- John Katz

Gérant de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Holdings

Gérald Welvaert

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010032173/23.

(100030160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

ML Poivre Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

ML Poivre Real Estate 2

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010032592/14.

(100029719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

B2 HUB PSF, Société Anonyme, (anc. B2 HUB).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.690.

L'an deux mille dix, le trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B2 HUB", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146690, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1337 du 10 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud DELALLE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.



Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "B2 HUB PSF" du fait de l'obtention de l'agrément CSSF de sorte que l'article 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:
- " **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "B2 HUB PSF" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier."
- 2. Modification de l'objet social de la Société du fait de l'obtention de l'agrément CSSF de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:
- " **Art. 4.** La Société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier, conformément à l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier."

Le reste de l'article demeure inchangé.

- 3. Modification des modalités de gestion des activités de la Société, de sorte à ce que les "administrateurs-délégués" de la Société devenant des "directeurs en charge de la gestion journalière", et modifications corrélatives des articles 9 et 10 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:
- " Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux personnes au moins, administrateurs ou non, qui prendront la dénomination de directeurs en charge de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non. Il est à noter que tous les directeurs sont conjointement responsables selon l'article 19 de la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée."

- " Art. 10. "La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature conjointe de deux administrateurs ou directeurs en charge de la gestion journalière, pour autant que ces personnes ont toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts."
 - 4. Toutes autres modifications statutaires nécessaires et utiles.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "B2 HUB PSF" et de modifier en conséquence l'article 1 er et d'adopter pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer les modalités de gestion des activités de la Société, de sorte à ce que les "administrateurs-délégués" de la Société devenant des "directeurs en charge de la gestion journalière" et de modifier subséquemment les articles 9 et 10 des statuts de la Société et de leur donner les teneurs comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY - SINESI - DELALLE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/498. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010033458/84.

(100031475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.717.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'associé unique de la Société:

- CDPG Malta Limited

dont l'adresse est désormais la suivante:

- 167, Merchants Street, Valletta VLT 1174, Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010032175/17.

(100030062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.825.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.882.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February at 4.15 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited (originally called Black Forrest Limited, which name was changed on 22 September 2009), a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Contributor"),

here duly represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of "Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 October 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.882 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2245 of November 17, 2009 (the "Company").



- II. That the 25,000 (twenty-five thousand) shares of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,800,000 (two million eight hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD USD 2,825,000 (two million eight hundred twenty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 2,800,000 (two million eight hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 24,762,172 (twenty-four million seven hundred sixty-two thousand one hundred seventy-two United States Dollars), of which USD 285,000 (two hundred eighty-five thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by Rowan Drilling (Gibraltar) Limited of the new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,800,000 (two million eight hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD USD 2,825,000 (two million eight hundred twenty-five thousand United States Dollars) by the issue of 2,800,000 (two million eight hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to 24,762,172 (twenty-four million seven hundred sixty-two thousand one hundred seventy-two United States Dollars) (the "Share Premium"), of which USD 285,000 (two hundred eighty-five thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable amounting to USD 236,000,000 (two hundred thirty-six million United States Dollars) held by the Contributor and a payable amounting to USD 208,437,828 (two hundred eight million four hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-eight United States Dollars) due by the Contributor.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind as described below.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Annick Braquet, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind.

Description of the Contribution

The asset and the liability contributed by the Contributor are documented in the balance sheet of the Contributor dated 12 February 2010 (the "Contribution").

The Contribution is composed of a receivable amounting globally to USD 236,000,000 (two hundred thirty-six million United States Dollars) held by the Contributor and a payable amounting to USD 208,437,828 (two hundred eight million four hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-eight United States Dollars) due by the Contributor.



Valuation

The net value of the Contribution is USD 27,562,172 (twenty-seven million five hundred sixty-two thousand United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 February 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;
- d) Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B,

all represented here by Ms Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, holder of 2,825,000 (two million eight hundred twenty five thousand) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at USD 2,825,000 (two million eight hundred twenty-five thousand United States Dollars), represented by 2,825,000 (two million eight hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,000.- (six thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited (initialement dénommée Black Forrest Limited, dont le nom a été modifié le 22 septembre 2009), une société constituée selon le droit des Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'"Apporteur"),



ici représentée par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que déclarée ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I. La partie comparante est le seul associé de "Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l." une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.882 et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2245 du 17 novembre 2009 (la "Société").
- II. Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 2.800.000 USD (deux millions huit cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) à un nouveau montant de 2.825.000 USD (deux millions huit cent vingt-cinq mille Dollars américains) par l'émission de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 24.762.172 USD (vingt-quatre millions sept cent soixante-deux mille cent soixante-douze Dollars américains), duquel un montant de 285.000 USD (deux cent quatre-vingt-cinq mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;
- 3. Souscription et paiement par Rowan Drilling (Gibraltar) Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature:
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.800.000 USD (deux millions huit cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) à un montant de 2.825.000 USD (deux millions huit cent vingt-cinq mille Dollars américains) par l'émission de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts"), soumis au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 24.762.172 USD (vingt-quatre millions sept cent soixante-deux mille cent soixante-douze Dollars américains) (la "Prime d'Emission"), duquel un montant de 285.000 USD (deux cent quatre-vingt-cinq mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 236.000.000 USD (deux cent trente-six millions de Dollars américains) détenue par l'Apporteur et d'une dette de 208.437.828 USD (deux cent huit millions quatre cent trente-sept mille huit cent vingt-huit Dollars américains) due par l'Apporteur.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par l'apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature.

Description de l'apport

Le patrimoine apporté par l'Apporteur est documenté dans le bilan de l'Apporteur à la date du 12 février 2010 (l'"Apport").

L'Apport se compose d'une créance d'un montant global de 236.000.000 USD (deux cent trente-six millions de Dollars américains) détenue par l'Apporteur et d'une dette de 208.437.828 USD (deux cent huit millions quatre cent trente-sept mille huit cent vingt-huit Dollars américains) due par l'Apporteur.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 27.562.172 USD (vingt-sept millions cinq cent soixante-deux mille cent soixante-douze Dollars américains). Ladite valeur a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 12 février 2010 qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celuici aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Robert van't Hoeft, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, avec l'évaluation des Parts Sociales, et confirment la validité de la souscription de l'apport.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de la manière suivante:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, détenteur de 2.825.000 (deux millions huit cent vingt-cinq mille) parts sociales.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.825.000 USD (deux millions huit cent vingt-cinq mille Dollars américains), représenté par 2.825.000 (deux millions huit cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.000,- (six mille euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.



Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7235. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

Référence de publication: 2010032799/241.

(100030884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.214.

Les Gérants de la Société informent que l'adresse professionnelle d'Isabelle Arker a été transférée au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour extrait

Pour la société

FIDEOS

B.P. 1452

L-1014 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010032192/15.

(100029952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

Les Gérants de la Société informent que l'adresse professionnelle d'Isabelle Arker a été transférée au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour extrait

Pour la société

FIDEOS

B.P. 1452

L-1014 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010032189/16.

(100029960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

P2H, Premium to Home, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.321.

EXTRAIT

En date du 31 janvier 2010, Monsieur Marc Coutelier, demeurant au 11 bis, rue Théodore Banville, F-75017 Paris, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur, président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032186/16.

(100029839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.213.

Les Gérants de la Société informent que l'adresse professionnelle d'Isabelle Arker a été transférée au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour extrait

Pour la société

FIDEOS

B.P. 1452

L-1014 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010032191/16.

(100029955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société, en date du 18 février 2010, que les mandats en tant que membres du conseil de gérance, de Monsieur Guy Dubois et Monsieur Jean Mandeville ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Guy Dubois
- Monsieur Jean Mandeville

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Guy Dubois et Jean Mandeville est désormais au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010032225/22.

(100030025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 21 janvier 2010

- 1.Le nombre des administrateurs a été augmenté de 13 (treize) à 15 (quinze).
- 2. Monsieur Arnaud SCHREIBER a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.



- 4. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 5. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 24 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032193/24.

(100029892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Boston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.461.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 février 2010

- La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 25 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOSTON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032194/18.

(100029899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

L.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032601/12.

(100029823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

IDG Ventures Atlantic II Infobright S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.103.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 février 2010

- 1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.
- 2. Monsieur Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 23 février 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010032195/17.

(100029906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Passeig Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.124.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 décembre 2009

- 1. Monsieur Benoît NASR a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 3. Monsieur Georges SCHEUER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PASSEIG HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032196/21.

(100029909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

PCV Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.035.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 19 février 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet immédiat; et
- Monsieur Frédéric Feyten, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden (Belgique), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de classe A avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032197/16.

(100030393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Nougat Stany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5351 Oetrange, 3, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 46.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032975/9.

(100031119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck